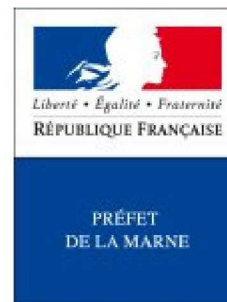


# CORMOYEUX

Cartes du zonage réglementaire – IGN Scan 25  
Cartes du zonage réglementaire – Orthophotoplan  
Cartes des enjeux  
Cartes des aléas  
Cartes des phénomènes historiques

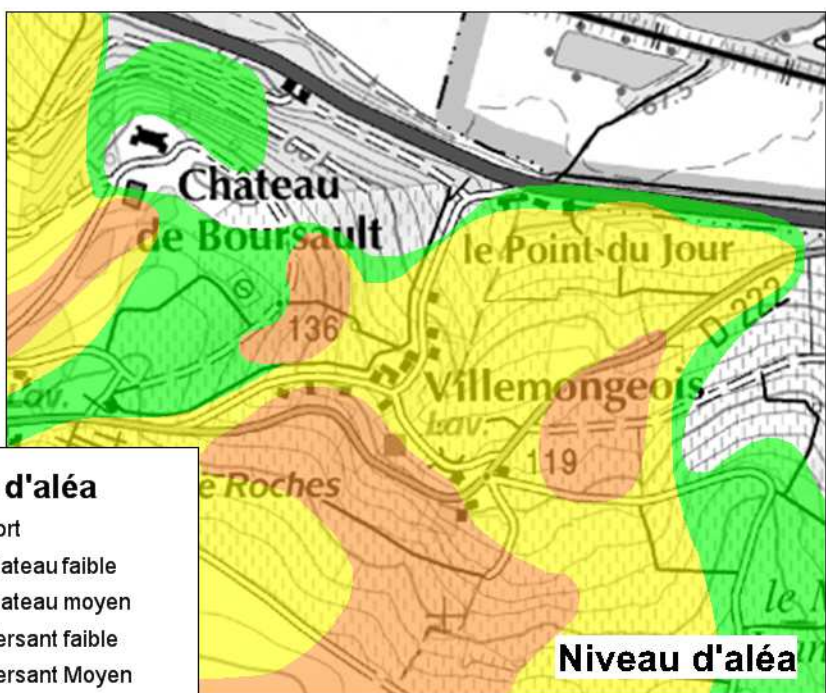


Direction départementale des territoires

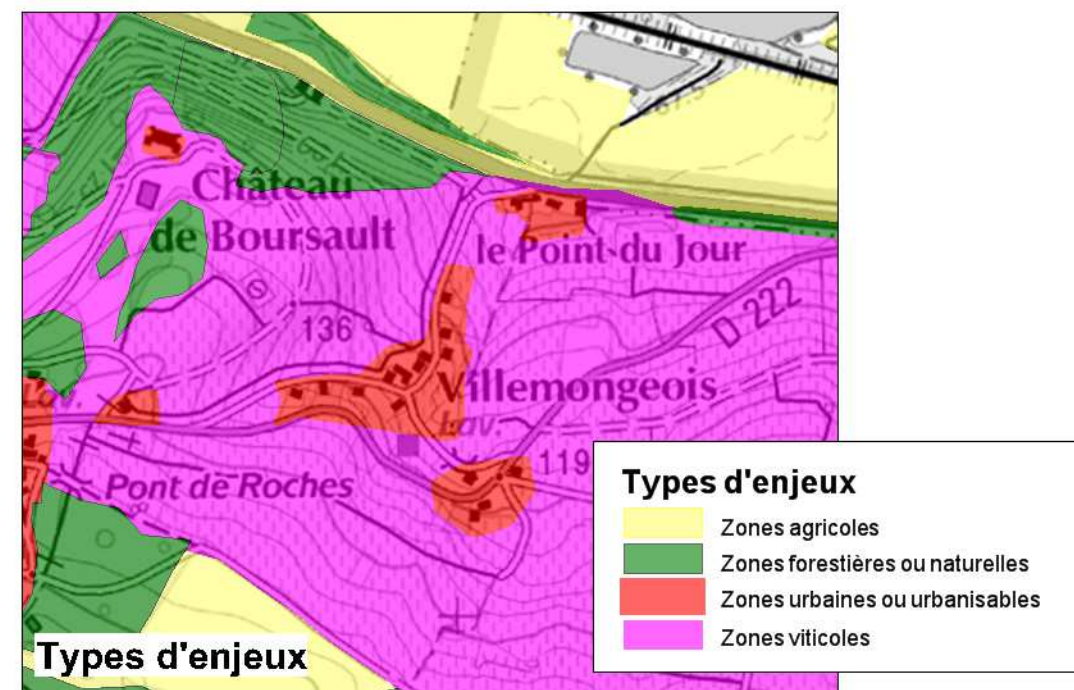
# L'ESSENTIEL DU PPRN GT EN TROIS CARTES

Le PPR établit une carte réglementaire à partir de la connaissance des aléas et des enjeux.

L'exemple de croisement ici présenté est celui d'une partie du territoire de la commune de Boursault.



X



=

Les cartes d'aléa ont été réalisées par le BRGM. Le niveau d'aléa traduit la prédisposition d'un site à produire un évènement donné (glissement de terrain, fluage ...), ainsi que son intensité. Il est fonction de plusieurs critères (géologie, pente, présence d'eau ...), donc pas uniquement de phénomènes historiques.

Les cartes d'enjeux ont été établies en concertation avec chaque commune et en cohérence avec leurs documents d'urbanisme. Ont été considérées comme déjà urbanisées, les zones U, ainsi que les zones AU ayant fait l'objet de constructions de réseaux, d'une desserte et de la mise en place d'équipements publics.

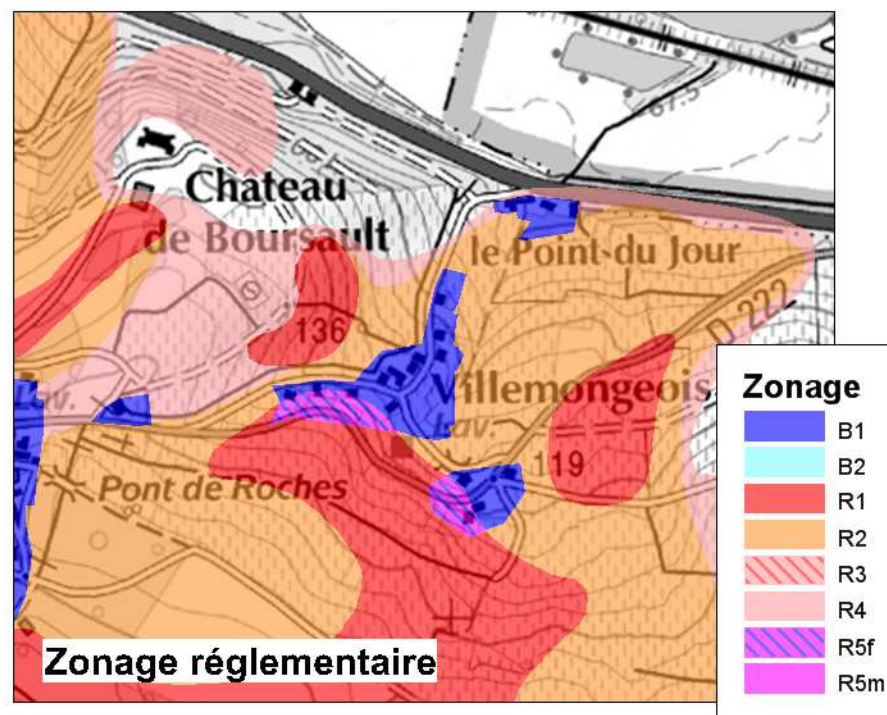


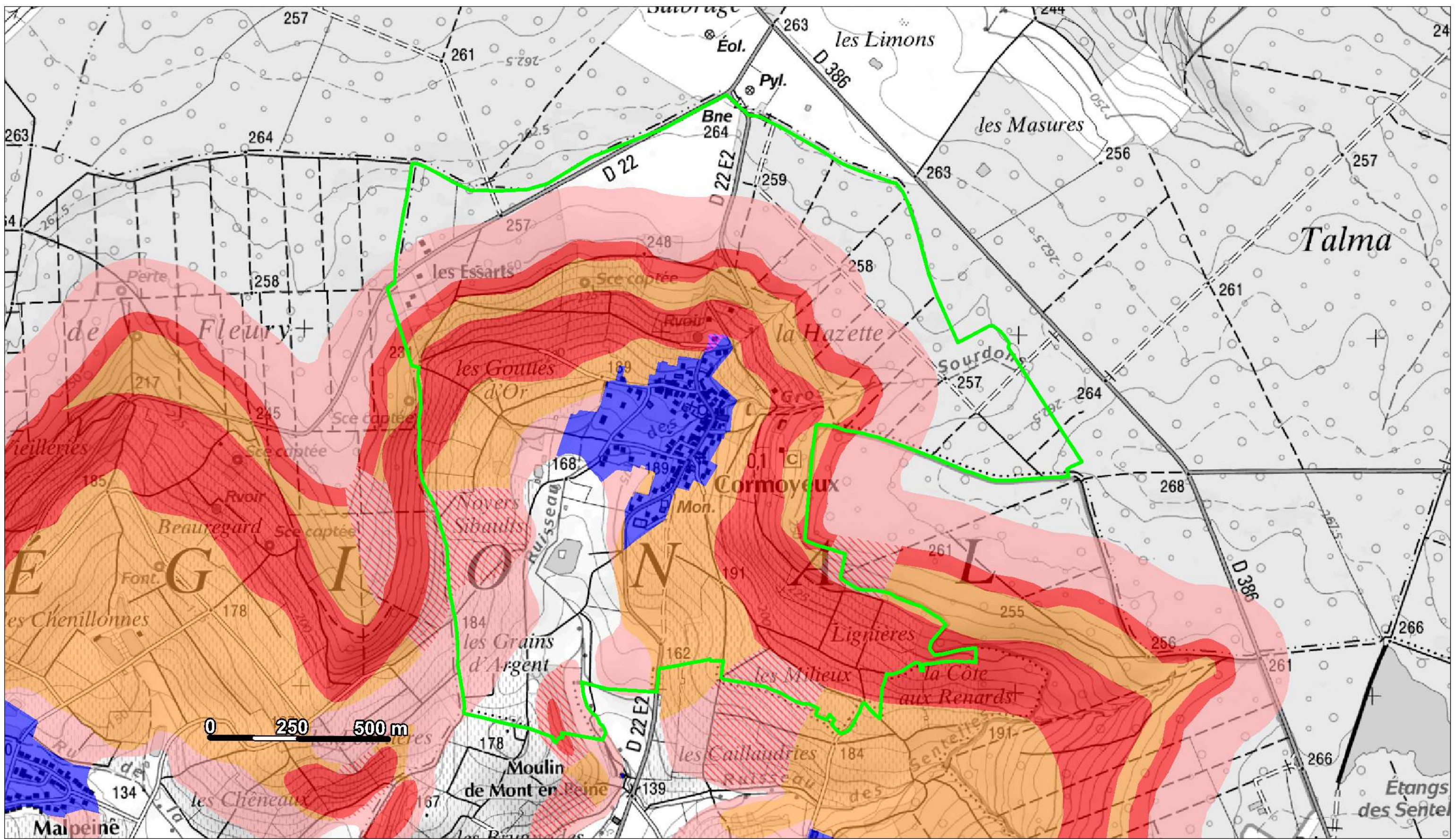
Tableau de croisement entre niveaux d'aléa et enjeux

ENJEUX	NIVEAUX D'ALEA				
	Faible		Moyen		Fort
	Sur plateau	Sur versant	Sur versant	Sur plateau	
Zone extra-urbaine SANS ENJEUX PARTICULIERS (bâtis, réseaux, ouvrages divers)	R4	R4	R3	R3	R1
Zone extra-urbaine AVEC ENJEUX PARTICULIERS (bâtis, réseaux, ouvrages divers)	R4	R4	R2	R1	R1
Zone urbanisée, urbanisable ou zone d'activité	B2	B1	B1	R5m	R5f

Niveau d'aléa croissant →

Le zonage réglementaire est issu du croisement entre l'aléa glissement de terrain et les enjeux selon le tableau ci-contre. Les secteurs qui ne sont pas soumis à des aléas ne sont pas réglementés par le PPR.





Echelle 1/10 000

**Légende**

limite communale

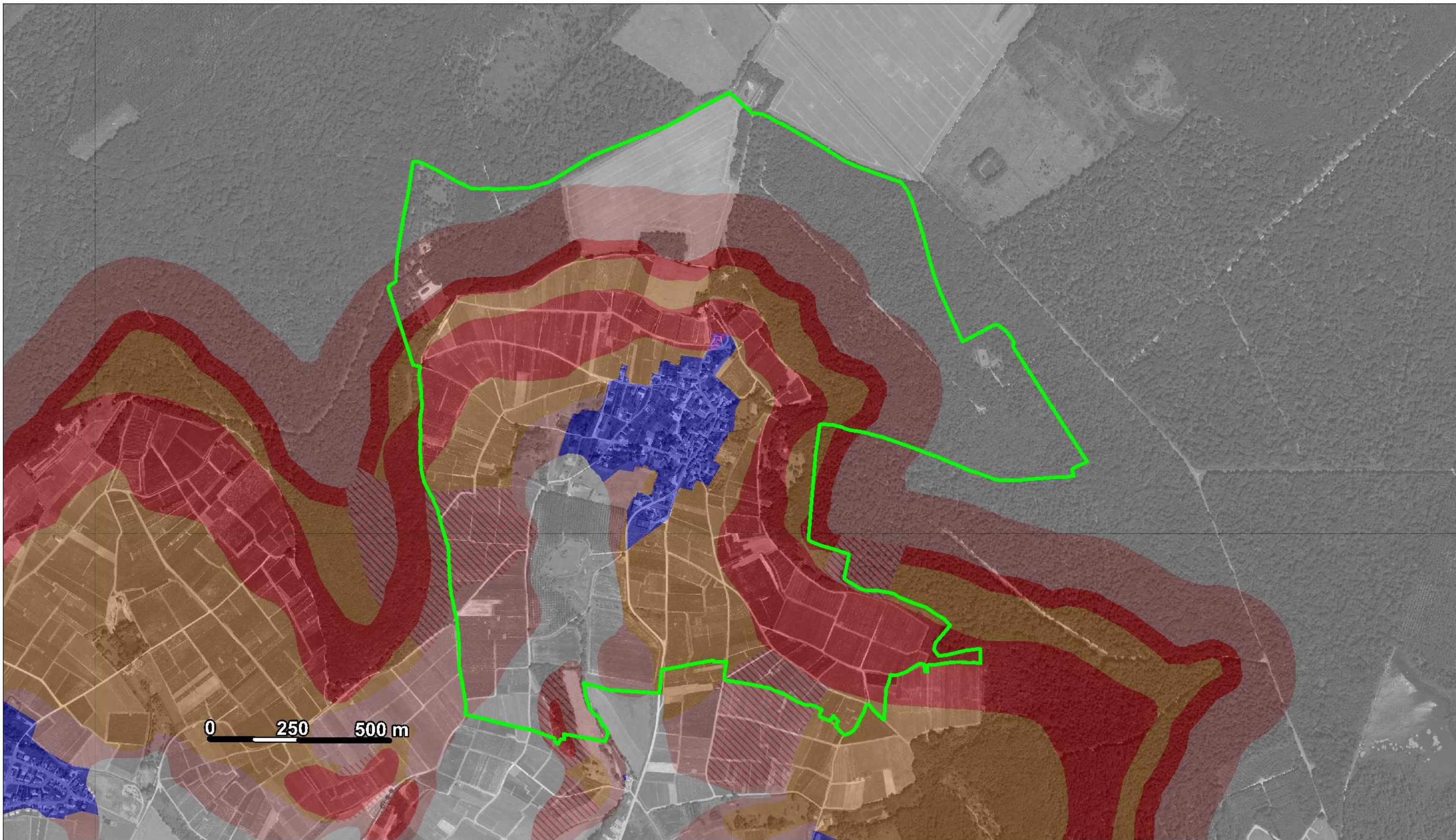
**Zonage**

- B1
- B2
- R1
- R2
- R3
- R4
- R5f
- R5m

**Zonage réglementaire**

**Plan de prévention des risques glissement de terrain**  
**Vallée de la Marne - Tranche 1 -**  
**CORMOYEUX**

Conception : DDT51/SPNTR/PRNT/2012  
 Copyright ©IGN - 2012  
 Données : BRGM

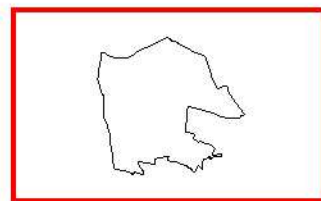


**Légende**

 limite communale

**Zonage**

-  B1
-  B2
-  R1
-  R2
-  R3
-  R4
-  R5f
-  R5m



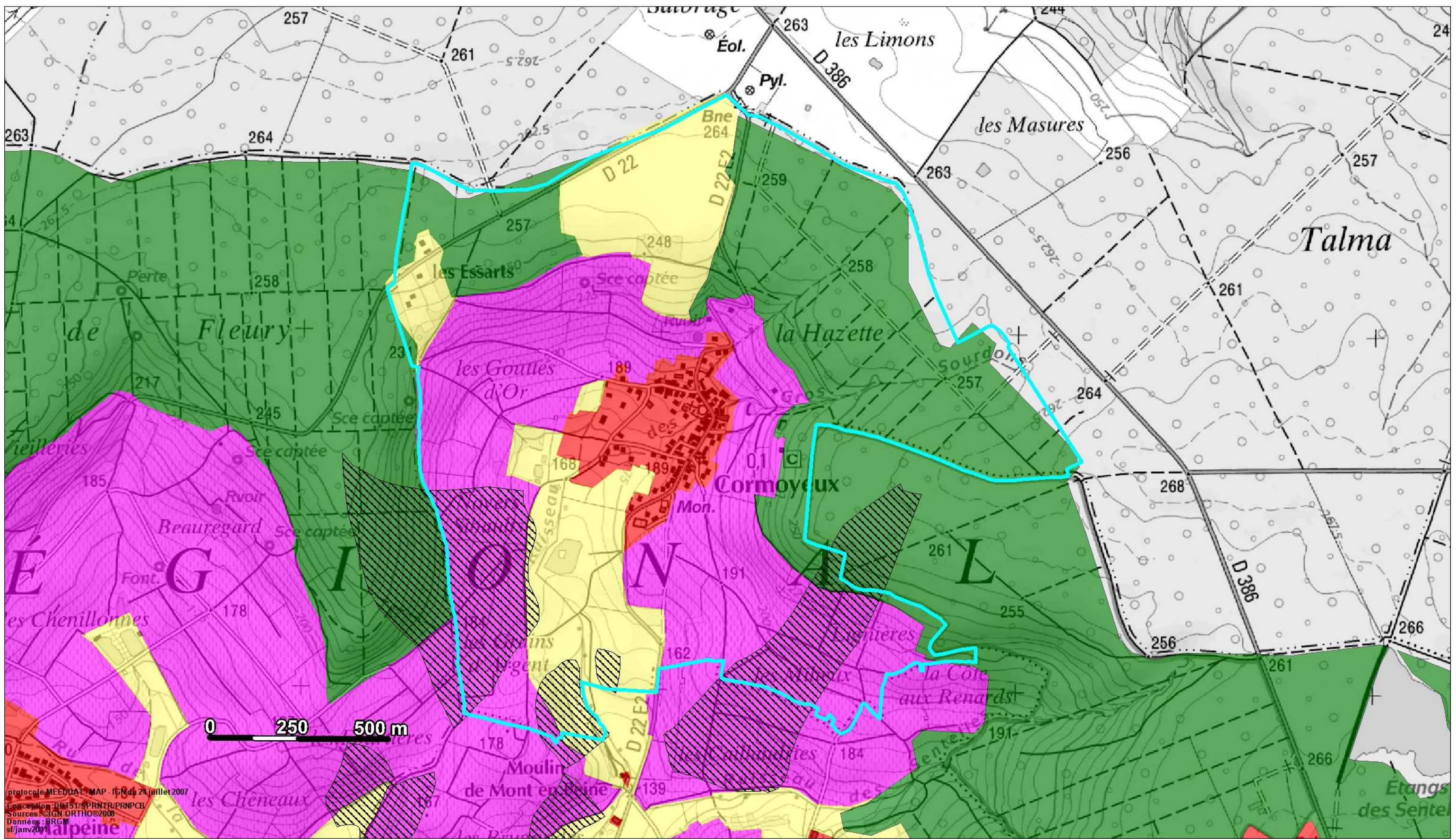
Zonage réglementaire

**Plan de prévention des risques glissement de terrain  
Vallée de la Marne - Tranche 1 -**

**CORMOYEUX**



Echelle 1/10 000



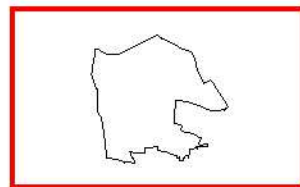
protocole MEEDDAT MAP - IGN du 24 juillet 2007  
 Conception : D0751/SPNTR/PRNPCB  
 Sources : IGN ORTHO@2008  
 Données : BRGM  
 sf/janv2011

**Légende**

limite communale

**Enjeux**

- Zones agricoles
- Zones forestières ou naturelles
- Zones urbaines ou urbanisables
- Zones viticoles
- Zones sans enjeux



**Plan de prévention des risques glissement de terrain  
 Vallée de la Marne - Tranche 1 -**

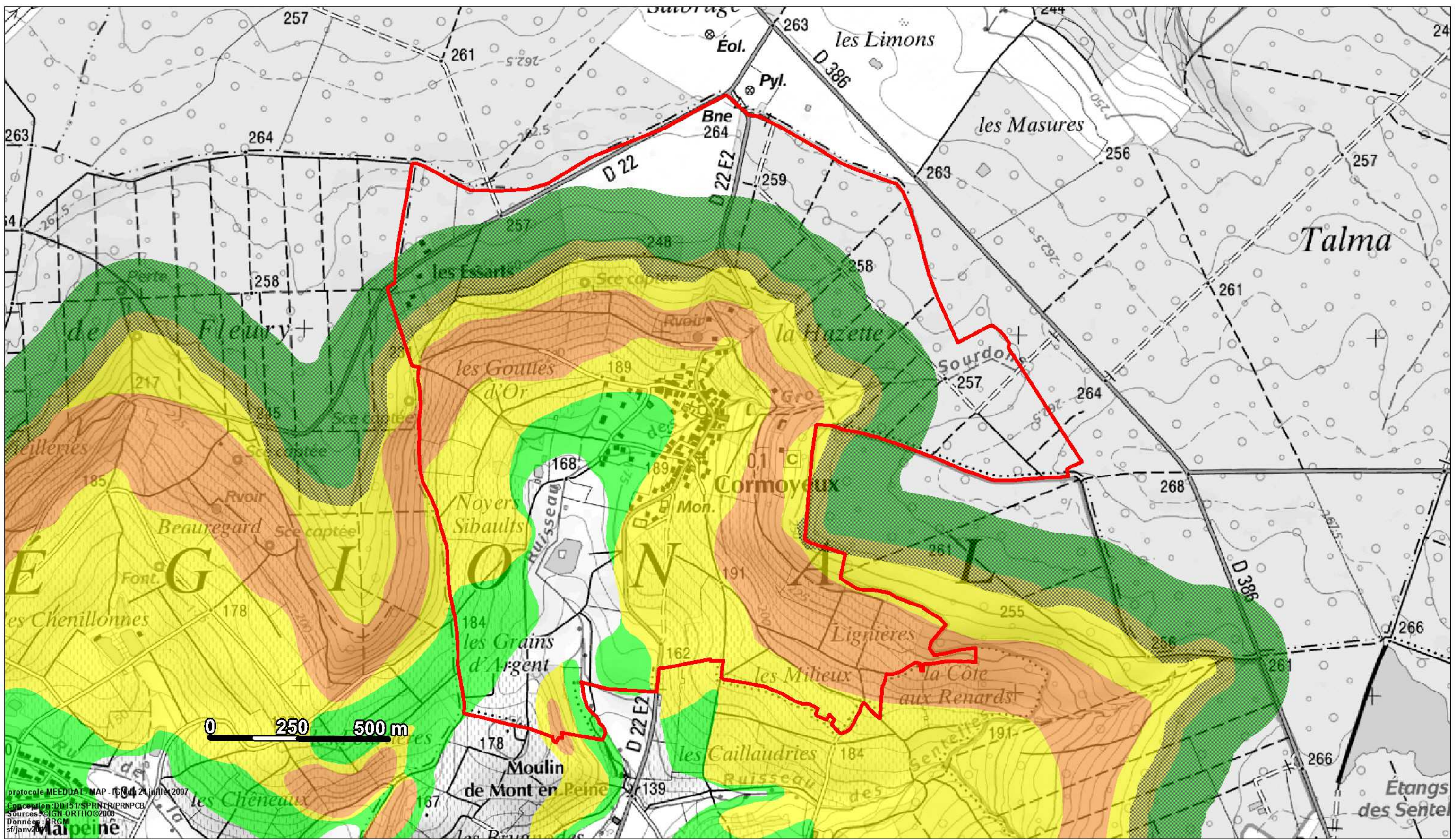
**CORMOYEUX**

**Enjeux**



Echelle 1/10 000





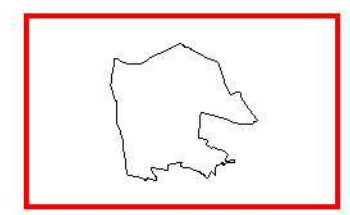
protocole MEEDDAT MAP - 16/04/24 juillet 2007  
 Conception : DD751/SPNTR/PRNPCB  
 Sources : IGN ORTHO©2006  
 Données : BRGM  
 sf/janv

**Légende**

limite communale

**Niveau d'aléa**

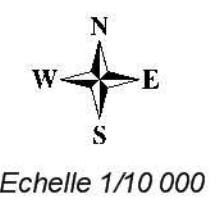
- Fort
- Plateau faible
- Plateau moyen
- Versant faible
- Versant Moyen



**Aléa glissement de terrain**

**Plan de prévention des risques glissement de terrain  
 Vallée de la Marne - Tranche 1 -**

**CORMOYEUX**



Echelle 1/10 000



PRÉFET  
 DE LA MARNE

# CARTES DES EVENEMENTS HISTORIQUES

Le recensement des phénomènes historiques a été la première étape de l'élaboration du PPRn GT. Au plan technique, ce recensement présente un double intérêt :

- celui de **dresser un historique des évènements**, ce qui permet d'avoir une idée de la sensibilité du territoire concerné vis-à-vis des glissements de terrain ;
- celui d'**identifier les conditions de l'environnement ayant favorisé l'apparition des glissements de terrain**.

Le recensement des phénomènes historiques a été réalisé par le BRGM. Les glissements de terrain datant de l'Holocène et du Pléistocène sont des glissements anciens, au sens géologique, c'est-à-dire qu'ils se sont produits à des périodes généralement antérieures à l'occupation de la région par l'homme.

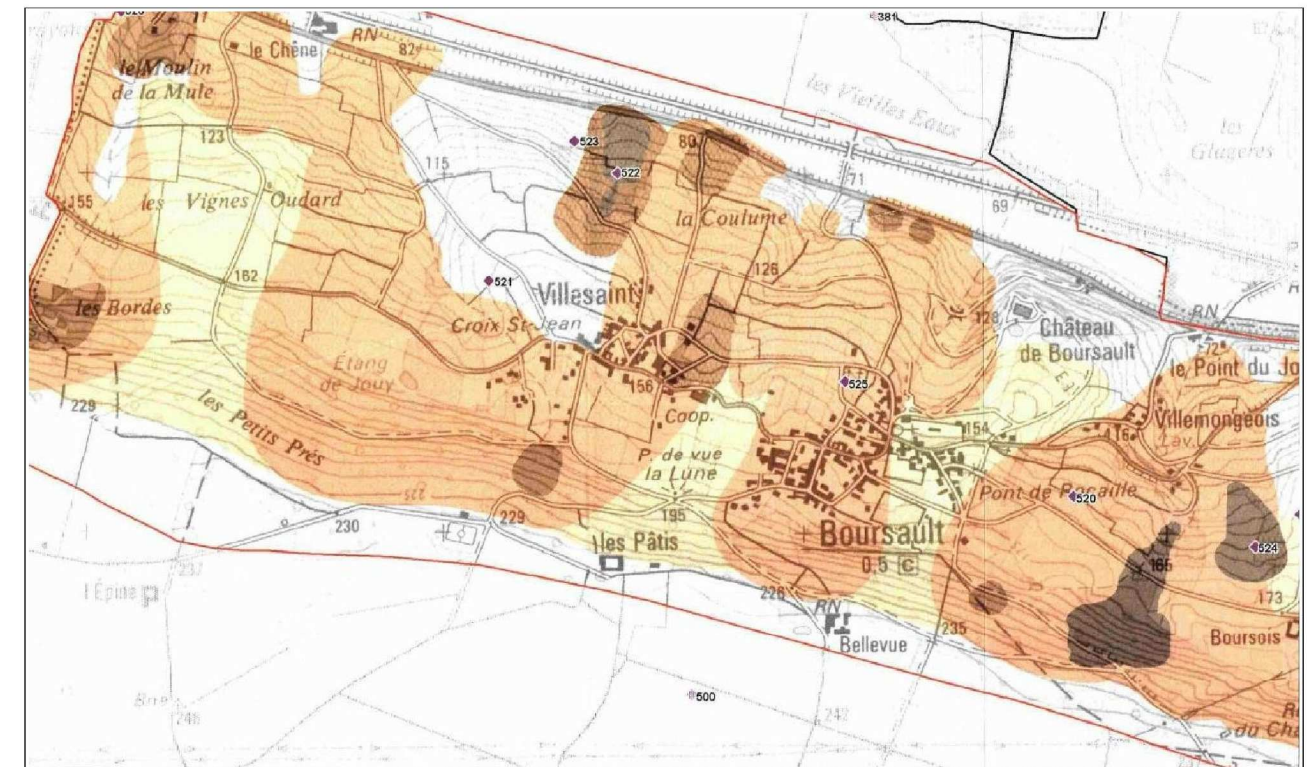
Les cartes produites par le BRGM distinguent quatre âges de glissements de terrain :

- **glissement Pléistocène** : datant de plus de 8000 ans ;
- **glissement Holocène** : datant de 8000 ans jusqu'à 1 à 2 siècles ;
- **glissement récent** : datant de moins de 1 à 2 siècles jusqu'à 50 ans ;
- **glissement actuel** : datant de moins de 50 ans.



Exemple de carte des phénomènes historiques de la commune de Boursault

Le recensement des phénomènes historiques a ensuite été utilisé par le BRGM pour la cartographie de l'aléa. Les évènements historiques sont en effet un des paramètres permettant de définir le niveau de l'aléa avec les paramètres naturels et anthropiques (géologie, lithologie, pente, morphologie, présence d'eau...).



**Annexe 7 - Commune de Cormoyeux**

**Inventaire des glissements de terrain  
 échelle 1/10 000**

